



PN

DECISION N° 426

LOCATIONS

Résiliation appartement n°2 sis 35 rue du Dr Schweitzer

=

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail de location en date du 30 juin 2017, passé entre la Commune et Mme [REDACTED] pour la location de l'appartement n°2 sis 35 rue du Dr Schweitzer,

Vu le courrier du 14 mai 2025, par lequel l'intéressée fait part de son intention de libérer cet appartement,

Le Maire,

D E C I D E

- de mettre fin au bail du 30 juin 2017 à compter du 14 août 2025,

Pompey, le 27 mai 2025



Le Maire,


Laurent TROGRIC

Publié par voie électronique le 4/6/25
Transmis à la Préfecture le